

**COMMUNIQUE FINAL
DE LA 30EME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES DU CILSS**

La 30è Session Ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS s'est tenue le 22 et 23 avril 1995 à Nouakchott, République Islamique de Mauritanie.

Les travaux du Conseil se sont déroulés sous la présidence de Son Excellence Madame Maria Helena SEMEDO, Ministre de la Mer du Cap Vert, Ministre Coordonnateur du CILSS.

Ont pris part aux travaux de cette session, les délégations ministérielles dirigées par :

- Son Excellence Monsieur José Antonio PINTO MONTEIRO, Ministre de l'Agriculture du Cap Vert ;
- Son Excellence Monsieur Musa MBENGA, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Naturelles de Gambie;
- Son Excellence Monsieur Arthur SILVA, Ministre de la Pêche de la Guinée Bissau;
- Son Excellence Maître Sghair Ould M'BARECK, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie;
- Son Excellence Monsieur Mahamat Adoum KHALAPOUM, Ministre du Développement Rural du Tchad;
- Son Excellence Monsieur Moussa Dossolo TRAORE, Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Représentant Son Excellence Monsieur le Ministre du Développement Rural et de l'Environnement du Mali ;
- Monsieur Baboucar SAMBE, Chargé d'Affaires à l'Ambassade du Sénégal en République Islamique de Mauritanie, Représentant Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture du Sénégal;
- Monsieur Ousmane TONTOROGOBO, Correspondant National du CILSS, Représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales du Burkina Faso ;
- Monsieur Morou ALLASSANE, Correspondant National du CILSS, Représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de

l'Agriculture et de l'Elevage du Niger ;

La séance d'ouverture s'est déroulée en présence des membres du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, des Représentants du Corps Diplomatique et des Agences de coopération bilatérale et multilatérale.

Dans son allocution d'ouverture, Madame Maria Helena SEMEDO, Ministre Coordonnateur du CILSS a déclaré que la tenue du Conseil des Ministres est un événement majeur dans la vie de l'Organisation en ce qu'elle constitue le témoignage concret de l'attachement des Etats membres au CILSS.

Pour le Ministre Coordonnateur la tenue de ce Conseil est également un moment privilégié d'échange, de dialogue et de concertation sur les activités du CILSS et sur ses perspectives.

Après avoir rappelé les nombreux acquis capitalisés par le CILSS depuis la dernière Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue à Praia, au Cap Vert en avril 1994, Madame Maria Helena SEMEDO a insisté sur la nouvelle option prise en matière de gestion des activités du CILSS, à travers l'adoption du Plan Triennal.

Le Ministre Coordonnateur a par ailleurs insisté sur la nécessaire mobilisation des Etats sahéliens en vue de vulgariser la Convention Internationale de Lutte contre la Désertification d'une part, et de l'autre, de mettre en oeuvre les plans d'action nationaux et le plan d'action sous régional, et cela dans un cadre de concertation et de partenariat dynamique. Dans cet esprit, Madame SEMEDO a estimé légitime la confirmation du CILSS dans son rôle de centre de liaison de cette Convention au niveau de la sous région sahélienne.

Terminant son propos, le Ministre Coordonnateur du CILSS a souligné l'ampleur des catastrophes naturelles qu'a connu cette année le Sahel. Après la sécheresse et les inondations enregistrées ça et là, c'est une éruption volcanique qui a secoué l'Ile de Fogo au Cap Vert, engendrant des pertes de terres propices à l'agriculture et le déplacement forcé de plus de 2 000 personnes.

Auparavant, Maître Sghaïr Ould M'BARECK, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de la République Islamique de Mauritanie, dans son discours de bienvenue, s'est réjoui de la tenue de ces assises à Nouakchott, où il y a 10 ans déjà, s'élaborait la stratégie sahélienne de lutte contre la désertification.

Pour le Ministre hôte, la tenue de cette 30e Session ordinaire du Conseil des Ministres du CILSS, survient à un moment très important dans la

vie de notre commune institution, en ce qu'elle est la première à se tenir après l'adoption du tout premier Plan Triennal du CILSS ; lui-même issu d'un laborieux processus de restructuration de l'organisation engagé depuis déjà 4 ans.

Maître Sghaïr Ould M'BARECK a alors invité ses collègues à franchir de nouvelles étapes et à engager le CILSS sur la voie véritable de son mandat, en précisant que c'est uniquement "à l'accomplissement de ce mandat qu'il sera jugé par les sahéliens et leurs amis de la Communauté Internationale et c'est aussi à travers la réalisation de ce même mandat que nous serons jugés, nous aussi, non seulement par les hommes, mais surtout par l'histoire".

Après ces allocutions, le Conseil a entendu les messages des personnalités suivantes :

- Monsieur Roger COUTURE, Représentant des bailleurs de fonds du CILSS ;
- Monsieur Roy STACY, Directeur du Secrétariat du Club du Sahel;
- Monsieur Hama Arba DIALLO, Secrétaire Exécutif de la Convention des Nations Unies sur la Désertification ;
- Monsieur Badroum MOUDDOUR, Représentant de l'Organisation de la Conférence Islamique ;
- Monsieur Moustapha TLILI, Représentant de l'Union du Magrheb Arabe (UMA) ;
- Monsieur Mamadou CISSOKHO, Représentant les paysans sahéliens.

Retenant ses travaux en plénière, le Conseil a adopté son ordre du jour articulé autour des points suivants :

- L'examen du Rapport d'Activités 1994 du Secrétaire Exécutif ;
- L'examen du Rapport du Contrôleur Interne ;
- L'examen du Rapport de la 2e Réunion du Comité Régional de Programmation et de Suivi (CRPS) ;
- La nomination des Directeurs Généraux des Institutions Spécialisées (le Centre AGRHYMET et l'Institut du Sahel);
- Les questions diverses.

Ces différents points ont fait l'objet d'exposés introductifs et de débats.

1. Rapport du Secrétaire Exécutif

Ce rapport est axé sur :

- la situation administrative et financière ;
- le Plan Triennal ;
- le suivi des dossiers spécifiques : programme spécial OCI/SAHEL/BID, la Convention sur la Désertification, la campagne agricole ;
- la coopération avec les partenaires au développement ;
- les rapports avec les OIG ;
- les rapports avec les ONG ;
- le contrôle des tâches ;
- les perspectives.

A l'issue d'un échange de vues, le Conseil a adopté le rapport du Secrétaire Exécutif. Le Conseil a par ailleurs, félicité le Secrétaire Exécutif pour la qualité du document et félicité l'ensemble du personnel du CILSS pour le travail accompli.

Il a noté avec satisfaction que malgré la conjoncture difficile, le Plan Triennal a été élaboré dans le délai imparti.

Il s'est félicité du renforcement de la coopération bilatérale et multilatérale.

Il a apprécié l'effort fourni par les Etats membres dans le versement de leurs contributions et les a exhorté à poursuivre dans ce sens afin de respecter les principes retenus, c'est-à-dire la prise en charge du fonctionnement du Noyau Central. Il a remercié les partenaires au développement pour leur appui constant au CILSS et à ses Etats membres.

2. Rapport du Contrôleur Interne

Ce rapport a porté sur :

- le Plan Triennal,
- la gestion du passif,
- le système d'information et de gestion,
- les textes juridiques,
- le contrôle des comptes 1994 du budget Etats membres et des générations de ressources,
- le contrôle externe,

- le programme de travail 1995.

Le Conseil a noté la qualité du rapport présenté et a fait siennes les recommandations proposées. Il a donné mandat au Ministre Coordonnateur de prendre les mesures pour trouver une solution adéquate aux problèmes d'interprétation soulevés par le document.

Concernant la mise en oeuvre du système d'information de gestion, le Conseil a demandé au Contrôleur Interne d'appuyer également les sites de Bamako et de Niamey. Pour terminer, le Conseil a félicité le Contrôleur Interne et a procédé à l'adoption de son rapport.

3. Rapport du Comité Régional de Programmation et de Suivi (CRPS)

Les principaux éléments de ce rapport sont :

- le rapport du Secrétaire Exécutif ;
- le rapport du Contrôleur Interne ;
- le rapport administratif et financier au 31 décembre 1994 ;
- le programme d'activités 1995 ;
- le projet de budget programme 1995 du système CILSS ;
- les questions en divers.

Le Conseil, après observations et amendements sur les résolutions relatives à l'étude WALTPS, à la Convention sur la Désertification et au budget 1995, a procédé à l'adoption du document.

Le Conseil a par ailleurs demandé la séparation des dépenses liées au pilotage du système et celles relatives à la coordination des programmes majeurs.

Le Conseil a félicité le Comité Régional de Programmation et de Suivi pour la bonne qualité du rapport présenté.

Il a invité le CILSS à s'investir dans la réflexion au niveau des Etats et dans l'identification et l'élaboration des projets.

4. Nomination des Directeurs Généraux

Poursuivant ses travaux à huis clos, le Conseil a procédé à la reconduction des anciens Directeurs Généraux des Institutions Spécialisées. Ainsi, Messieurs Jorge Santos OLIVEIRA et Momodu Sultan SOMPO CEESAY ont été retenus respectivement en qualité de Directeur Général du Centre AGRHYMET et Directeur Général de l'Institut du Sahel.

Au terme de ses travaux, le Conseil a adressé deux motions de remerciements ; l'une à l'endroit de Son Excellence Monsieur Maaouya Ould Sid' Ahmed TAYA, Président de la République Islamique de Mauritanie, au Gouvernement et au Peuple Mauritanien ; et l'autre à l'endroit des partenaires de coopération.

Fait à Nouakchott, le 23 avril 1995.

LE CONSEIL.

LISTE DES RESOLUTIONS

**RESOLUTION N° 1/30/CM/95
RELATIVE A L'ADOPTION DU BUDGET
PROGRAMME
POUR L'EXERCICE 1995**

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni du 22 au 23 avril 1995, en sa 30ème Session Ordinaire à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie);

A D O P T E

Le budget programme pour l'exercice 1995, arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 11 756 703 677 F CFA (ONZE MILLIARDS SEPT CENT CINQUANTE SIX MILLIONS SEPT CENT TROIS MILLE SIX CENT SOIXANTE DIX SEPT FRANCS CFA).

I. RECETTES

Elles proviennent de la contribution des Etats membres, des Fonds Propres du Système CILSS et de l'Apport des partenaires au développement.

A . La contribution des Etats membres

Elle est fixée comme suit :

- 19.109.400 FCFA pour le Cap Vert et la Gambie, chacun
- 25.479.200 FCFA pour la Guinée Bissau
- 31.849.001 FCFA pour la Mauritanie et le Tchad, chacun
- 47.773.502 FCFA pour le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal chacun.

Sous-total contribution des Etats : **318.490.010 FCFA.**

B . Les Fonds Propres du Système CILSS

Ils sont d'un montant total de 32 000 000 F CFA.

Sous-total Fonds Propres : **32.000.000 FCFA**

C . L'Apport des Partenaires de Développement

Il se compose de :

- | | |
|---------------------|---------------------|
| - Acquis ou annoncé | 10.791.070.900 FCFA |
| - A rechercher | 615.142.767 FCFA |

Sous-total apport des partenaires : **11.406.213.667 FCFA.**

II. DEPENSES

Elles se divisent en dépenses de Pilotage du Système CILSS et de Projets des six (6) Programmes Majeurs.

A . Le pilotage du Système CILSS :

- Coordination, suivi, évaluation et validation politique : 265.413.429 FCFA

- Contrôles interne et externe : 87.184.137 FCFA
- Administration : 271.811.327 FCFA
- Coordination des Programmes Majeurs et Réflexions stratégiques : 301.777.069 FCFA
- Organisation, animation : 32.728.598 FCFA
- Communication : 56.405.420 FCFA
Sous-total du pilotage du système CILSS : **1.015.319.980 FCFA.**

B . Les six (6) Programmes Majeurs

1. Sécurité alimentaire 979.068.100
2. Gestion des Ressources Naturelles 1.911.789.087
3. Information 3.442.116.650
4. Formation 992.562.600
5. Recherche Agro-socio-économie 1.740.684.260
6. Recherche Popul. et Développement 1.675.163.000

Sous-total des Programmes Majeurs : **10.741.383.697 FCFA.**

ENGAGE

Le Secrétaire Exécutif à déployer des efforts pour mobiliser les fonds nécessaires à la réalisation des activités prévues dans le budget-programme.

Fait à Nouakchott, le 23 avril 1995

LE CONSEIL

RESOLUTION N° 2 /30/CM/95
RELATIVE A LA SOLIDARITE AVEC LES PAYS SAHELIENS
VICTIMES DES CALAMITES NATURELLES
(BURKINA FASO, CAP-VERT, MALI, NIGER)

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni du 22 au 23 Avril 1995 en sa 30ème session ordinaire à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie)

CONSIDERANT la situation économique préoccupante des Etats membres du CILSS exacerbée pour certains par la récente dévaluation de franc CFA ;

CONSIDERANT la situation agro-hydro-météorologique au Sahel pendant la campagne agricole 1994-1995 caractérisée par des inondations dans certains pays et la sécheresse dans d'autres dont le Cap-Vert (la pire depuis 15 ans) ;

PROFONDEMENT préoccupé par l'évolution de la situation sanitaire catastrophique dans certains pays membres due à une épidémie de méningite (Niger, Burkina Faso, etc...) et par la récente éruption volcanique à l'île de FOGO (Cap-Vert) ;

REAFFIRME

son entière solidarité avec ces pays membres touchés par ces calamités naturelles;

LANCE

un appel pressant à la communauté internationale pour une assistance humanitaire conséquente à l'endroit des populations de ces pays.

Fait à Nouakchott le 23 Avril 1995

LE CONSEIL

**RESOLUTION N° 3/30/CM/95
RELATIVE A LA MENACE ACRIDIENNE**

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni du 22 au 23 avril 1995, en sa 30e Session Ordinaire, à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie),

CONSIDERANT la situation préoccupante en Mauritanie, au Niger et au Mali et les risques d'aggravation lors de la migration Nord/Sud (Maghreb/Sahel) du criquet pèlerin,

CONSIDERANT la nécessité de prendre des mesures urgentes afin de contrôler les populations de criquet pèlerin signalées en Mauritanie, au Niger et au Mali et de faire face à celles qui viendront du Maghreb lors de la migration Nord/Sud, ou de la région orientale de l'Afrique,

CONSIDERANT que ces mesures urgentes permettront d'éviter au Sahel une nouvelle grande invasion acridienne dont les conséquences peuvent être catastrophiques pour les productions agro-sylvo-pastorales.

SE FELICITE

des actions en cours dans les pays sahéliens infestés en vue d'enrayer ce début d'invasion.

LANCE

un appel à la Communauté Internationale pour appuyer les efforts nationaux afin d'éviter au Sahel une nouvelle épreuve.

Fait à Nouakchott, le 23 avril 1995.

LE CONSEIL

**RESOLUTION N° 4/30/CM/95
RELATIVE A LA PLATE - FORME
DES ORGANISATIONS PAYSANNES DU SAHEL**

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni du 22 au 23 avril 1995 en sa 30ème session du Conseil des Ministres tenue les 22 et 23 Avril 1995 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie)

CONSIDERANT l'importance de l'homme comme moteur de développement et principal acteur dans le processus de lutte contre la désertification ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer une participation efficace des organisations paysannes à la lutte contre la désertification ;

CONSIDERANT le rôle actif joué par les organisations paysannes lors de la Conférence Régionale de Praia sur le foncier et la décentralisation ;

CONSIDERANT leur volonté de s'organiser pour assumer pleinement leur rôle de partenaires des Etats dans la lutte contre la désertification et pour la gestion durable des ressources naturelles ;

CONSIDERANT la volonté des Etats membres de soutenir le processus de développement du mouvement associatif en cours dans les différents pays ;

CONSCIENTE que la gestion des ressources naturelles nécessitent l'implication des différents acteurs à travers un processus de concertation participative ;

ENGAGE

Le Secrétaire Exécutif du CILSS à appuyer et promouvoir la Plate-forme des Organisations Paysannes du Sahel et leur assurer une participation aux Instances du CILSS en qualité d'observateurs ;

LANCE

Un appel à tous les acteurs de la gestion des ressources naturelles et aux partenaires au développement pour contribuer à cette initiative, indispensable pour une gestion participative et décentralisée des ressources naturelles.

Fait à Nouakchott, le 23 Avril
1995

LE CONSEIL

**RESOLUTION N° 5 /30/CM/95
RELATIVE AU PROGRAMME SPECIAL DE COOPERATION
SAHEL/OCI/BID EN FAVEUR DU SAHEL**

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni du 22 au 23 avril 1995, en sa 30ème session ordinaire, à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie)

CONSIDERANT la résolution 11/6 E.IS du 6ème sommet en Décembre 1991 à Dakar, des Souverains, Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de la conférence Islamique relative à la solidarité avec les Peuples du Sahel ;

CONSIDERANT les nombreuses résolutions sur le Programme spécial de Coopération OCI/CILSS/BID adoptées depuis lors par les différentes rencontres des Ministres des Affaires Etrangères de l'OCI en Avril 1993 à KARACHI, en Août 1994 à Islamabad, en Novembre 1994 à New-York, et plus spécialement la résolution N° 27/22.P du 7ème sommet de l'OCI à Casablanca, soulignant la nécessité d'accélérer la mise en oeuvre du Programme spécial OCI/Sahel/BID qui est une manifestation tangible de la solidarité effective de la OUMAH Islamique en faveur du Sahel ;

CONSIDERANT que malgré les nombreuses initiatives lancées par leurs Excellences les Présidents Abdou DIOUF, Blaise COMPAORE et tout récemment celle lancée par le Président Antonio - Mascarenhas MONTEIRO, Président en Exercice du CILSS, le Programme Spécial de Coopération OCI/CILSS/BID en faveur des populations laborieuses sahéliennes n'est pas encore mis en oeuvre ;

PROFONDEMENT préoccupé par la grave situation de ces populations face au déficit alimentaire, à la baisse de la pluviométrie et à la menace acridienne qui plane sur la région;

NOTANT avec satisfaction cependant que certains pays membres du Comité de solidarité Islamique avec les Peuples du Sahel, ont manifesté leur désir de contribuer au financement de ce programme si nécessaire au Sahel

DONNE

mandat au Ministre Coordonnateur et au Secrétaire Exécutif du CILSS pour saisir Son Excellence le Président en Exercice, en vue de l'envoi d'une mission de contact CILSS, de haut niveau porteuse d'un message de sa part, auprès de Sa Majesté le Roi HASSAN II du MAROC, Président en Exercice du 7e Sommet Islamique et auprès des Souverains, Chefs d'Etat et de Gouvernement de tous les pays membres du Comité de solidarité islamique qui ont déjà fait des annonces de contributions, afin de mobiliser rapidement les fonds promis pour démarrer l'exécution du programme dans les meilleurs délais ;

INVITE

les Pays membres du CILSS à travers leurs Ministres des Affaires Etrangères et leurs Ambassadeurs accrédités à poursuivre les actions de sensibilisation en direction des pays membres du Comité de solidarité Islamique.

EXPRIME

toute sa gratitude aux Pays membres du Comité de Solidarité qui ont manifesté le désir de contribuer au financement du Programme.

LANCE

un appel pressant aux autres pays membres pour un appui concret et généreux au programme.

RENOUVELLE

ses remerciements à l'Organisation de la Conférence Islamique et à la Banque Islamique de Développement pour tous les efforts consentis pour faire aboutir le dossier et les exhorte à poursuivre cet appui jusqu'à son terme.

Fait à Nouakchott, le 23 avril 1995

LE CONSEIL

**RESOLUTION N° 6/30/CM/95
RELATIVE A LA CELEBRATION DE LA 10e JOURNEE DU CILSS**

Le Conseil des Ministres du CILSS, réuni du 22 au 23 Avril 1995 en sa 30 ème Session Ordinaire, à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie),

CONSIDERANT que les pays du Sahel restent confrontés à des défis majeurs ;

CONSIDERANT la nécessité de protéger l'environnement par une gestion rationnelle des ressources naturelles qui tienne compte de la fragilité des écosystèmes sahéliens ;

CONSIDERANT les efforts inlassables déployés par les Etats, les populations sahéliennes, avec l'appui des partenaires de développement pour inverser cette tendance défavorable persistante ;

VU l'importance de la facture énergétique dans l'économie des pays sahéliens ;

VU la nécessité de promouvoir l'utilisation des énergies alternatives abondantes au Sahel, dont l'énergie solaire notamment ;

SE FELICITANT du soutien constant des Partenaires de développement aux populations sahéliennes dans leur lutte pour l'amélioration de leurs conditions de vie ;

INVITE

Les Etats membres à célébrer la 10e journée du CILSS autour du thème "la Promotion des énergie Nouvelles et renouvelables, Alternatives, crédibles pour un développement durable du Sahel".

ENGAGE

Le Secrétaire Exécutif du CILSS à tout mettre en oeuvre pour apporter l'appui nécessaire aux Etats membres pour la réussite de la célébration de la 10e Journée du CILSS.

Fait à Nouakchott, le 23 Avril 1995.

LE CONSEIL

**RESOLUTION N° 7 /30/95
RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DE LA CONVENTION
DE LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION**

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni du 22 au 23 avril 1995, en sa 30ème Session Ordinaire à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie) ;

RAPPELANT les déclarations adoptées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en avril 1992 à OUAGADOUGOU (Burkina Faso) et en avril 1994 à PRAIA (Cap Vert) ;

FAISANT siennes la Résolution et la Déclaration adoptées par les Ministres Sahéliens chargés de l'Environnement lors de leur réunion de concertation sur la mise en oeuvre de la Convention tenue à OUAGADOUGOU (Burkina Faso) en septembre 1994 ;

CONSCIENT de l'importance majeure de la Convention internationale sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique, de l'Annexe d'application régionale pour l'Afrique et de la Résolution sur les mesures à prendre d'urgence pour l'Afrique, adoptés le 17 juin 1994 par la cinquième session du Comité Intergouvernemental de Négociation ;

NOTANT avec satisfaction l'adoption de la Convention internationale de lutte contre la désertification par la communauté internationale le 17 juin 1994 à PARIS (France) ;

SALUANT la décision de consacrer le 17 juin, Journée Mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse ;

SE FELICITE

Du rôle déterminant joué par les Ministres chargés de l'Environnement des pays membres du CILSS dans la Négociation et l'adoption de la Convention.

SALUE

La signature rapide de la Convention par les neuf Etats membres du CILSS et sa ratification par le Cap vert.

INVITE

Les autres Etats membres à une ratification diligente de cet important instrument.

S'ENGAGE

A tout mettre en oeuvre pour mener le processus d'élaboration

des programmes d'Action Nationaux dans l'esprit de partenariat préconisé par la Convention.

ENGAGE

Le CILSS, en sa qualité de centre de liaison à :

- Apporter un appui soutenu aux pays membres dans l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi des programmes d'action nationaux ainsi que dans la mobilisation des ressources prévues à cet effet.
- Coordonner la mise en oeuvre de la Convention au Sahel.
- Piloter l'élaboration du Programme d'action sous-régional des pays membres et l'ouvrir aux pays limitrophes d'Afrique de l'Ouest qui le souhaiteraient.

SALUE

La mobilisation des pays de l'OCDE par le Club du Sahel et lance un appel à tous les partenaires de développement pour une traduction rapide des déclarations, faites lors de la cérémonie de signature, en engagements concrets en faveur du CILSS, de ses Etats membres et des pays Ouest-Africains voisins pour l'élaboration des programmes d'action.

INVITE

Ces partenaires à s'investir dans la mise en place d'un fonds de facilitation, à même de permettre la canalisation de ressources appropriées vers les pays Sahéliens.

APPRECIE

L'importance du soutien apporté aux Etats membres du CILSS par le FIDA et l'invite, en étroite collaboration avec le Secrétariat de la CCD, à apporter un appui multiforme au CILSS et à ses Etats membres dans le cadre de la mise en oeuvre de la Convention.

INVITE

D'une part le Conseil d'Administration du PNUE à définir et à mettre en place un nouveau mécanisme susceptible de permettre la poursuite des actions déjà engagées au Sahel pour combattre la désertification, en l'adaptant au contexte nouveau de la Convention et d'autre part le Secrétaire Exécutif du CILSS à suivre cette importante question lors de la tenue de la tenue de la prochaine session dudit conseil.

FELICITE

Le Secrétariat de la CCD pour l'appui précieux apporté aux pays

Sahéliens durant le processus d'élaboration de la Convention et insiste sur l'importance du rôle qu'il doit jouer durant la période intérimaire pour impulser la mise en oeuvre de la Convention ainsi que la nécessité de le doter de moyens adéquats, pour lui permettre de remplir correctement sa mission.

ENGAGE

Le Secrétaire Exécutif du CILSS et les Ministres concernés, à prendre toutes les dispositions pour garantir le succès de la célébration de la Première Journée Mondiale de lutte contre la désertification et la sécheresse.

Fait à Nouakchott, le 23 avril 1995

LE CONSEIL

RESOLUTION N° 8/30/CM/95
RELATIVE A LA DIFFUSION ET LA VALORISATION DANS LE SAHEL
DE L'ETUDE DES PERSPECTIVES A LONG TERME EN AFRIQUE DE
L'OUEST (WALTPS)

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni du 22 au 23 avril 1995 en sa 30 ème session ordinaire à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie)

CONSCIENTE de l'importance que les politiques de développement des pays sahéliens s'inscrivent dans une perspective à long terme ;

CONSCIENTE des interactions croissantes entre le secteur agricole et les autres secteurs d'activité économique, et du développement des marchés régionaux au sein de l'Afrique de l'Ouest ;

CONSIDERANT les acquis de l'étude des perspectives à long terme en Afrique de l'ouest ("WALTPS") réalisée dans le cadre du projet Cinergie.

INVITE

Le Secrétaire exécutif du CILSS à poursuivre le processus d'appropriation critique des résultats de l'étude "WALTPS" et de mener une réflexion sur les perspectives de l'agriculture sahélienne dans l'esprit de cette étude et conformément aux conditions et étapes prévues dans la note d'information du CILSS.

RECOMMANDÉ

Que le CILSS organise, avec les Etats-membres, des présentations-débats de l'étude "WALTPS" dans l'objectif d'encourager la prise en compte du long terme et du contexte régional et mondial dans l'élaboration des stratégies de développement nationales

Et qu'il entreprenne, sur la base de ces débats, une réflexion originale sur l'avenir de la région Sahel, s'appuyant sur les acquis des différentes études prospectives disponibles, au plan national comme au plan régional, et sur les acquis du CILSS et du Club du Sahel

Fait à Nouakchott, le 23 avril
1995

LE CONSEIL

**RESOLUTION N° 9 /30/CM/95
RELATIVE A LA COOPERATION CILSS/UNION EUROPEENNE**

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni du 22 au 23 avril 1995, en sa 30ème Session Ordinaire à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie);

CONSIDERANT la Convention de Lomé

CONSIDERANT les engagements pris par les Ordonnateurs nationaux des pays membres du CILSS au titre de la programmation de Lomé III et relatifs aux programmes régionaux du CILSS sur la Sécurité Alimentaire et la Lutte contre la désertification,

CONSIDERANT les deux domaines prioritaires du CILSS que sont la lutte contre la désertification et la sécurité alimentaire ;

CONSIDERANT le programme indicatif de Lomé IV et la priorité accordée dans le protocole financier aux programmes régionaux initiés sous Lomé III ;

SE REFERANT aux Conventions intéressant les différents programmes régionaux mis en oeuvre par le CILSS au profit de ses Etats membres ;

CONSIDERANT les acquis et l'impact positif des programmes régionaux dans les Etats membres ;

CONSIDERANT la résolution n° 8/29/CM/94 portant sur la coopération CILSS/Union Européenne,

SE FELICITE

de l'amélioration de la coopération entre le CILSS et l'Union Européenne.

EXHORTE

le CILSS et l'Union Européenne à poursuivre dans ce sens.

DEMANDE

l'élargissement de la réunion Ordonnateurs nationaux/Union Européenne aux Ministres chargés de l'Agriculture des pays membres du CILSS.

LANCE

un appel à l'Union Européenne pour une plus grande mobilisation des ressources de la coopération régionale en faveur de la mise en oeuvre du Plan Triennal du CILSS.

Fait à Nouakchott, le 23 avril 1995

LE CONSEIL

**MOTION DE REMERCIEMENT A L'ENDROIT
DE SON EXCELLENCE MONSIEUR MAAOUYA OULD
SID' AHMED TAYA, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

- Son Excellence Madame Maria Helena SEMEDO, Ministre Coordonnateur du CILSS ;
- Son Excellence Monsieur José Antonio PINTO MONTEIRO, Ministre de l'Agriculture du Cap Vert ;
- Son Excellence Monsieur Musa MBENGA, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Naturelles de Gambie;
- Son Excellence Monsieur Mahamat Adoum KHALAPOUM, Ministre du Développement Rural du Tchad;
- Son Excellence Monsieur Arthur SILVA, Ministre de la Pêche de la Guinée Bissau;
- Son Excellence Monsieur Moussa Dossolo TRAORE, Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Représentant Son Excellence Monsieur le Ministre du Développement Rural et de l'Environnement du Mali ;
- Monsieur Baboucar SAMBE, Chargé d'Affaires à l'Ambassade du Sénégal en République Islamique de Mauritanie, Représentant Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture du Sénégal;
- Monsieur Ousmane TONTOROGOBO, Correspondant National du CILSS, Représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales du Burkina Faso ;
- Monsieur Morou ALLASSANE, Correspondant National du CILSS, Représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Niger ;

Réunis les 22 et 23 avril 1995 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie) à l'occasion de la 30^e Session Ordinaire du Conseil des Ministres

**MOTION DE REMERCIEMENT
A L'ENDROIT DES PARTENAIRES DE COOPERATION**

- Son Excellence Madame Maria Helena SEMEDO, Ministre Coordonnateur du CILSS ;
- Son Excellence Monsieur José Antonio PINTO MONTEIRO, Ministre de l'Agriculture du Cap Vert ;
- Son Excellence Monsieur Musa MBENGA, Ministre de l'Agriculture et des Ressources Naturelles de Gambie;
- Son Excellence Monsieur Arthur SILVA, Ministre de la Pêche de la Guinée Bissau;
- Son Excellence Maître Sghaïr Ould M'BARECK, Ministre du Développement Rural et de l'Environnement de Mauritanie;
- Son Excellence Monsieur Mahamat Adoum KHALAPOUM, Ministre du Développement Rural du Tchad;
- Son Excellence Monsieur Moussa Dossolo TRAORE, Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, Représentant Son Excellence Monsieur le Ministre du Développement Rural et de l'Environnement du Mali ;
- Monsieur Baboucar SAMBE, Chargé d'Affaires à l'Ambassade du Sénégal en République Islamique de Mauritanie, Représentant Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture du Sénégal;
- Monsieur Ousmane TONTOROGOBO, Correspondant National du CILSS, Représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et des Ressources Animales du Burkina Faso ;
- Monsieur Morou ALLASSANE, Correspondant National du CILSS, Représentant Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage du Niger ;

Réunis les 22 et 23 avril 1995 à Nouakchott (République Islamique de Mauritanie) à l'occasion de la 30è Session Ordinaire du Conseil des Ministres

du CILSS,

ADRESSENT leurs sincères remerciements aux partenaires de coopération pour le soutien qu'ils ont toujours apporté au CILSS et pour leur engagement à appuyer la mise en oeuvre du Plan Triennal de l'Institution.

Fait à Nouakchott, le 23 avril 1995.

LE CONSEIL.

du CILSS,

ADRESSENT leurs vifs remerciements à **Son Excellence Monsieur Maaouya Ould Sid' Ahmed TAYA**, Président de la République Islamique de Mauritanie, au Gouvernement et au Peuple Mauritanien tout entier pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé et pour toutes les facilités mises à leur disposition pour la réussite des présentes assises.

Fait à Nouakchott, le 23 avril 1995.

LE CONSEIL.